



Ligue Hauts de France de Tennis de Table Comité de l'Aisne

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 26 septembre 2020

Membres présents: Corine MOLINS, Isabelle RIBEIRO, David BEAUVISAGE, Yvon BERTIN, Thierry DONNET, Francis GERARD, Lucas GRESSIER, Tony MARTIN, Claude NOIRON, Patrick TABARY, Jean-François WUILLEMAIN

Membres absents excusés : Irène DAVID, François DAVID

Invité : Loïc HAVARD

Ouverture de réunion en visioconférence ZOOM, à 17h.

Cette réunion exceptionnelle s'impose du fait des messages reçus hier (14h15 puis 23h16) de la FFTT, relatifs au 2^{em} tour de championnat par équipes (3 et 4 octobre) et au 1^{er} tour de critérium fédéral (10 et 11 octobre). La FFTT a décidé ce qui suit, laissant le choix aux ligues et comités pour les échelons qui les concernent :

*« En nationales 1, 2 et 3 : Report de la deuxième journée du championnat par équipes à une date ultérieure. Il ne s'agit pas d'une annulation.
La troisième journée devrait être jouée à la date prévue initialement.
Le 1^{er} tour du Critérium fédéral pour les nationales 1 et 2 est reporté à la date prévue du tour 2. »*

La ligue Hauts de France n'a pas encore fait savoir sa position sur cette question.

Sans préjudice de la décision à venir de la ligue, le département de l'Aisne n'étant actuellement pas en zone d'alerte, ou d'alerte renforcée (cas de la métropole Lilloise par exemple), **les membres du comité décident à l'unanimité de maintenir à leurs dates initiales le 2^{em} tour de championnat par équipes de D1, D2 et D3, et le 1^{er} tour de critérium fédéral départemental**, avec les précisions suivantes :

- toute évolution de la pandémie de la COVID-19 conduira à une révision de cette décision ;
- les protocoles sanitaires établis par la FFTT sont à respecter ;
- toute interdiction des autorités (locales ou autres) devra être respectée ;
- les règles du brûlage (article I.112 des règlements sportifs - Règles de qualification des joueurs) devront être respectées par les clubs, notamment en cas de report de la 2^{ème} journée du championnat par la ligue à une date ultérieure : *« Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur. »* Même reportée par exemple après la 7^{ème} journée, la journée reportée restera la 2^{ème} du championnat ;
- aucune montée ne pourra être validée à l'issue du 1^{er} tour du critérium fédéral départemental, si la ligue reporte le 1^{er} tour régional ; seules les points victoires / défaites des parties jouées seront enregistrés.

Réunion close à 18h23.

Le Président, Tony MARTIN

Le secrétaire de séance, Jean-François WUILLEMAIN